

## LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidatic	N d.
Ex.21110-1	Andalousite, sillimanite, bruts ou calcinés, mais non autrement transformés que moulus . . . . .	17½ p.c. (En fr.)	En fr.	2.
21115-1	Mullite, non autrement transformée que moulue . . . . .	17½ p.c. (En fr.)	En fr.	2.
21630-1	Composés ou feuilles dont le principal élément organique est la laque, importés pour servir exclusivement à la fabrication de disques pour phonographes	17½ p.c. (5 p.c.)	10.2 p.c.	2.
21950-1	Produits chimiques, excepté les antibiotiques, d'une espèce non produite au Canada, sans mélange ou mélangés seulement avec un véhicule ou un diluant nécessaire, devant servir à la fabrication d'aliments pour les animaux ou volailles . . . . .	† En fr.	En fr.	2.
22001-1	Toutes préparations médicinales et pharmaceutiques, composées de plus d'une substance, même contenant de l'alcool, y compris les médicaments brevetés, spécialités pharmaceutiques, teintures, pilules, poudres, tablettes, trochisques, pastilles, capsules remplies, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles . . . . .  Tout article compris dans le présent numéro et renfermant plus de quarante pour cent d'esprit-preuve sera soumis au droit de . . . . par gallon et	15 p.c. (10 p.c.)  \$1.50 15 p.c.	9.2 p.c.  \$1.50 9.2 p.c.	2. 2.
22001-2	Sulfaméthylthiadiazole en tablettes . . . . .	12½ p.c. (10 p.c.)	8 p.c.	2.
22001-3	Émulsion d'huile de soya fractionnée pour administration parentérale dans les traitements thérapeutiques; matières composantes et articles employés pour faire ces préparations . . . . .	15 p.c. (10 p.c.)	En fr.	2.
22003-1	Produits pharmaceutiques, n.d. . . . .	15 p.c. (10 p.c.)	9.2 p.c.	2.
22010-1	Mélanges d'acides aminés ou mélanges d'acides aminés et d'hydrolysats de protéines, avec ou sans addition de minéraux, de vitamines, de graisses ou (con.)			2.

† Taux de base non-consolidé sous le GATT.